

Procès-verbal du Conseil général

N° 2 - 39^e législature, 2024-2028

Date et heure : 27 juin 2024 à 20h

Lieu : Aula du collège des Corneilles

Présidence : M. Jürg Hosner (PLR), président

Ordre du jour :

1. Salutations et appel nominal ;
2. Correspondance ;
3. Procès-verbal de la séance du 22mai 2024 ;
4. Réponses du Conseil communal ;
5. En remplacement de M. Michel Robyr, démissionnaire, nomination d'un membre à la Commission de la culture, des loisirs et des sports ;
6. Comptes 2023 ;
7. Réponse à la motion du parti libéral-radical « Amélioration transports sur Neuchâtel » ;
8. Informations du Conseil communal ;
9. Divers et réponses aux questions écrites.

1. Salutations et appel nominal

M. Jürg Hosner (PLR), président : « Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et conseillers, chers collègues, nous voici réunis pour la dernière séance du Conseil général avant les vacances d'été. C'est une occasion propice pour faire le point sur nos réalisations et jeter un regard vers l'avenir. Cette séance marque également la première réunion après la constitution du Conseil communal et des différentes commissions, ce qui confère une dimension particulière à notre rencontre d'aujourd'hui. Je tiens tout d'abord à féliciter chaleureusement tous les nouveaux membres du Conseil communal et général et des commissions. Je fais une lecture des nouvelles nominations.

Ont été proclamés pour le parti libéral-radical :

- membres du Conseil général
Mme Marie-Pierre Murray Méthot, M. Stéphane Hauert, M. Yann Farinon
- membres suppléants du Conseil général
M. Alex Ferreira, M. Luigi Foresti, M. Vincent Mamin

Ont été proclamés pour le parti socialiste :

- membres du Conseil général
Mme Monica Paz, Mme Carmen Enggist, Mme Imane Küng, M. Jean-Philippe Favre
- membres suppléants du Conseil général
M. Marc Schwendimann, M. Gustavo Rüegger

Ont été proclamés pour le parti Les Vert-e-s :

- membres du Conseil général
M. Alexandre Bornand
- membres suppléants du Conseil général
M. Yves Bongard

Je tiens tout d'abord à féliciter chaleureusement tous les nouveaux membres. Votre engagement est essentiel pour le bon fonctionnement de notre Commune et pour répondre aux attentes de nos concitoyens. La diversité de vos compétences et de vos expériences est une véritable richesse pour notre communauté, et je suis convaincu que nous pourrons accomplir de grandes choses ensemble.

L'appel fait constater la présence des 40 membres suivants :

- | | |
|--|--|
| 1. Allemann Romain (PLR) | 22. Jeanneret Michel (PLR) |
| 2. Amez-Droz Philippe (PLR) | 23. Küng Imane (PS) |
| 3. Arias José (Vert-e-s) | 24. Landino Debora (PLR) |
| 4. Billant Michel (PLR) | 25. Mamin Vincent (PLR – suppléant) |
| 5. Bondy Eraclide (Vert-e-s) – suppléant | 26. Meister Yves-Alain (PLR) – suppléant |
| 6. Bonsack Loïc (PVL) | 27. Mettelle Michael (PS) |
| 7. Bornand Alexandre (vert-e-s) | 28. Monnier Damien (Vert-e-s) |
| 8. Brunko Pascal (PS) | 29. Nicole Dylan (PS) |
| 9. Cavaleri Vincent (Vert-e-s) | 30. Paz Monica (PS) |
| 10. Ducommun Jean-Patrick (PLR) | 31. Plata Salazar Sonia (PVL) |
| 11. Enggist Carmen (PS) | 32. Porret-Weissbrodt Nicole (PLR) |
| 12. Farinon Yann (PLR) | 33. Robyr Michel (PLR) |
| 13. Favre Jean-Philippe (PS) | 34. Rochat Lionel (Vert-e-s) |
| 14. Ferreira Alex (PLR) – suppléant | 35. Rodriguez Cavaleri Silvia (Vert-e-s) |
| 15. Fornachon Brigitte (PS) | 36. Rüegger Gustavo (PS) – suppléant |
| 16. Garcia Ylana (PS) | 37. Sansonnens Michel (PS) |
| 17. Gaudio Thomas (PS) | 38. Vouga Jocelyn (PLR) |
| 18. Haggengos Laure (Vert-e-s) | 39. Zesiger Thierry (Vert-e-s) |
| 19. Hauert Stéphane (PLR) | 40. Zumsteg Philippe (PLR) |
| 20. Hosner Jürg (PLR) | |
| 21. Huelin Bertrand (PLR) | |

Excusé-e-s :

- | | |
|------------------------------|-----------------------------------|
| 1. Doehler Lorjen (Vert-e-s) | 4. Matile Etienne (PLR) |
| 2. Jenni Albert (PS) | 5. Murray-Méthot Marie-Pier (PLR) |
| 3. Jucker Quentin (PLR) | 6. Soltermann Celia (PLR) |

Absent-e-s :

1. ---

En conséquence, la majorité absolue est de 21 et la majorité des 2/3 de 27.

Participent à la séance pour le Conseil communal :

- Félix Olivier (PLR), président
- Straubhaar Anneline (PS), vice-présidente
- Rochat Olivier (Vert-e-s), secrétaire
- Collioud Sarah (PS), secrétaire-adjointe
- Haenseler Christian (PLR), membre

PLR : *parti libéral-radical*

PS : *parti socialiste*

Vert-e-s : *Les Vert-e-s de Cortaillod*

PVL : *parti vert libéral*

2. Correspondance

Lettre de M. Christian Mamin : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous prie de prendre note de ma démission du Conseil général avec effet immédiat. Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous souhaite une bonne législature et que les divergences politiques n'entravent pas la bonne gestion de notre Commune. Bon courage à toutes et à tous. Avec mes meilleures salutations. Christian Mamin »

M. Jürg Hosner (PLR), président : « Christian, votre décision de quitter notre assemblée nous touche profondément. Votre engagement, votre dévouement et votre travail acharné au service de la Commune de Cortaillod ont été exemplaires et laisseront une empreinte durable.

Bien que nous soyons tristes de vous voir partir, nous vous souhaitons tout le succès possible dans vos futurs projets et espérons que vous continuerez à travailler au bien-être de notre communauté d'une manière ou d'une autre. Au nom de tous les membres du Conseil général de Cortaillod et du Conseil communal, je tiens à vous exprimer notre gratitude sincère et profonde pour tout ce que vous avez accompli. Votre héritage continuera à nous inspirer et à guider nos actions.

Enfin, permettez-moi de vous souhaiter le meilleur pour l'avenir, tant sur le plan comme retraité que personnel. Que cette nouvelle étape de votre vie soit remplie de succès, de bonheur et de satisfaction. Depuis que vous avez rejoint le Conseil, vous avez apporté une contribution précieuse dans de nombreux domaines. Votre expertise, votre vision et votre capacité à travailler en équipe ont permis d'accomplir de nombreux projets pour le bien de notre communauté. Merci beaucoup. »

Lettre de M. Michel Robyr : « Bonjour, je vous communique ici ma démission de la Commission de la culture, des loisirs et des sports. Je suis désolé de le faire si proche après le Conseil général de constitution des autorités, cependant j'avais omis un paramètre d'ordre privé lors de mon acceptation. Pour ce contretemps, je tiens à présenter mes excuses à votre administration. Avec mes meilleures salutations. Michel Robyr »

3. Procès-verbal de la séance du 22 mai 2024

M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, chers collègues du Conseil général, Messieurs de la presse, permettez-moi une toute petite intervention pour vous parler du diable. Oui, du diable qui se cache dans les détails. En effet, dans mon intervention à l'ouverture de la séance de constitution de notre assemblée, je prononce la phrase « Elle est pas belle la vie ». Dans le procès-verbal, la phrase se termine par un point. Ainsi conclue, elle est une affirmation pessimiste, celle d'un aîné aigri et désabusé, Non, elle doit se terminer par « !?! » et devenir ainsi le clin d'œil que je souhaitais vous adresser ce soir-là. Je vous remercie. »

L'adoption du procès-verbal de la séance du 22 mai 2024 est mise au vote et acceptée à 36 voix sans opposition.

4. Réponses du Conseil communal

Néant.

5. En remplacement de M. Michel Robyr, démissionnaire, nomination d'un membre à la Commission de la culture, des loisirs et des sports

M. Philippe Amez-Droz (PLR), au nom du parti libéral-radical, propose la candidature de M. Philippe Zumsteg.

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Philippe Zumsteg est élu tacitement.

6. Comptes 2023

M. Olivier Félix (CC) : « Monsieur le président, je voudrais vous signaler deux corrections qu'il s'agirait de faire. Premièrement à la page 43, une correction concernant les dates, troisième colonne 31.12.2022 et cinquième colonne, 31.12.2023.

En séance de groupe du parti socialiste, quelqu'un a constaté qu'il y avait une erreur au tableau des flux de trésorerie à la page 39, sous les rubriques « 3. Activités de financement ». En fait, les montants qui figurent sous les rubriques 46 et 47 ne sont pas corrects. Après vérification, il y a eu un problème d'extraction à partir des comptes. Par contre, le chiffre qui figure sous la rubrique « 53, Flux de trésorerie provenant des activités de financement » est correct. On n'a pas les chiffres exacts concernant les lignes 46 et 47, mais ce sera corrigé dans la version qui figurera ensuite sur le site internet de la Commune. Nous vous prions d'excuser ces erreurs. Merci. »

Au nom de la Commission financière, M. Michel Billant (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, la Commission financière s'est réunie le 4 juin et le résultat est positif de plus d'un million. Mais pour mieux évaluer l'exercice, il faudrait soustraire la revalorisation du patrimoine. Le résultat opérationnel reste également positif à plus de 400'000 fr.. Le président de la Commission remercie le Conseil communal ainsi que l'Administration et les services pour le travail accompli. La rigueur avec laquelle les comptes sont tenus pour le résultat finalement positif de l'exercice 2023.

Après beaucoup de questions sur la compréhension de certaines dépenses auxquelles la Commission a obtenu les réponses, il reste une remarque. Plusieurs crédits d'investissements montrent des dépassements qui peuvent être conséquents. En cas de dépassement dans la limite accordée au Conseil communal, les travaux ne devraient pas pouvoir être engagés avant de consulter la Commission financière et un crédit complémentaire devrait être sollicité auprès du Conseil général. Finalement, l'arrêté du Conseil général approuvant les comptes 2023 est accepté par 5 voix pour et 1 abstention. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion de détail sur les comptes 2023.

M. Yves-Alain Meister (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, la législature 2020-2023 se termine vraiment sur une très bonne note, puisque 2023 boucle encore sur un exercice positif, le bénéfice net étant d'un peu plus d'un million de francs. Comme l'a déjà dit le rapporteur de la Commission financière, en réalité, il faudrait soustraire la revalorisation du patrimoine financier, soit environ 650'000 fr. mais on peut ainsi dire que les comptes sont proches de l'équilibre.

Ce n'est pas l'unique bonne nouvelle, puisque durant cet exercice 2023, la Commune a pu réduire sa dette à 13 millions de francs en remboursant 2 millions de francs.

Quant à la fortune nette, elle est en hausse à 27,6 millions, les capitaux propres diminuant à 45,6.

Dans ce ciel d'un bleu azur (toute similitude avec une couleur politique est fortuite), il reste quelques nuages qu'il faudra dissiper à l'entame de cette nouvelle législature :

- Premièrement, les investissements ont été en 2023 d'importance puisqu'ils excèdent 4 millions. C'est un peu trop pour la capacité financière de la Commune et cela se voit dans les indicateurs financiers en particulier dans le degré d'autofinancement. Ce degré indique la capacité d'une autorité à financer par ses propres moyens ses investissements. D'après la LFinEC (loi sur les finances de l'Etat et des communes), il devrait être d'au moins 70 %. Or, en 2023, les investissements ont été tels qu'il n'est que de 55 %. La LFinEC autorise cependant à déroger à cette disposition, mais à certaines conditions et pas plus de 2 années consécutives (art. 31 et ss). Afin de répondre pleinement à loi et d'entrer dans les mécanismes du frein à l'endettement, il serait raisonnable de limiter les futurs investissements annuels à hauteur de 3 millions. Je dis cela surtout pour le budget 2024, mais surtout pour la création du budget 2025.
- Deuxièmement et cela a aussi été relevé par l'organe de révision, les crédits décidés par le Conseil communal devraient être protocolés.
- Troisièmement, et cela a déjà été dit, un arrêté devrait être pris pour les dépassements de crédits octroyés et ceci au plus tard pour la séance du Conseil général du mois de septembre. Une proposition sera préalablement faite à la prochaine séance de la Commission financière. Il n'est plus admissible qu'un excédent de dépenses de 115'000 fr. soit fait sur un crédit initial de 210'000 fr. La transformation du local commercial de Carraz en est l'exemple parfait, page 53 des comptes.

Mais à part quelques éléments mentionnés ci-avant, le PLR est pleinement satisfait du résultat des comptes 2023 et se réjouit de débiter une nouvelle législature avec des comptes parfaitement maîtrisés et d'aussi bonne tenue. Le PLR remercie pour cela le chef du dicastère et l'ensemble des services qui ont contribué à ce beau résultat.

En résumé, si l'on veut se plaquer à l'actualité sportive du moment, la partie qui s'est jouée en 2023 s'est terminée sur un score positif. Il n'y a pas eu de débordement, pas de cartons rouges distribués. Seuls quelques cartons jaunes ont été brandis pour sanctionner des imperfections qu'il faudra corriger dès 2024. Des applaudissements nourris vont à tous ceux qui ont participé à cette réussite.

Le PLR acceptera donc dans sa majorité l'arrêté et approuvera les comptes 2023. En vous remerciant, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de votre écoute attentive. »

M. Vincent Cavaleri (Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, « Les bons comptes font les bons amis ». Réjouissons-nous d'ouvrir une législature en acceptant d'aussi bons comptes !

Au nom des Verts, je remercie le Conseil communal et l'Administration communale pour la bonne gestion des finances de notre chère commune.

Les Verts acceptent les comptes, et ce d'autant plus qu'ils nous permettent d'envisager l'avenir avec confiance et d'imaginer de continuer à investir pour la population de Cortaillod dans des domaines comme les économies d'énergie, l'encouragement des énergies renouvelables, le parascolaire, le sport, la jeunesse, les transports publics et la mobilité douce. En bref, de continuer à investir pour le bien-être et le bien-vivre des habitantes et des habitants de Cortaillod. Merci pour votre attention. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2023, qui comprennent :

- a) le compte de résultat qui se présente en résumé comme suit :
- | | |
|---|--------------------|
| Charges d'exploitation | Fr. 19'962'656.73 |
| Revenus d'exploitation | Fr. -19'640'750.11 |
| Résultat provenant des activités d'exploitation (1) | Fr. 321'906.62 |
| Charges financières | Fr. 691'916.51 |
| Produits financiers | Fr. -1'427'561.96 |
| Résultat provenant des financements (2) | Fr. -735'645.45 |
| Résultat opérationnel (1+2) | Fr. -413'738.83 |
| Charges extraordinaires | Fr. 193'436.58 |
| Revenus extraordinaires | Fr. -800'765.82 |
| Résultat extraordinaire (3) | Fr. -607'419.24 |
| Résultat total, compte de résultats (1+2+3) | Fr. -1'021'158.07 |
- b) les dépenses d'investissements du patrimoine administratif sont de :
- | | |
|-------------------------------------|------------------|
| Total des dépenses | Fr. 4'549'887.67 |
| Total des recettes | Fr. -376'402.84 |
| Investissements nets / augmentation | Fr. 4'173'484.83 |
- c) les dépenses d'investissements du patrimoine financier sont de :
- | | |
|-------------------------------------|----------------|
| Total des dépenses | Fr. 246'145.90 |
| Total des recettes | Fr. -6'100.00 |
| Investissements nets / augmentation | Fr. 240'045.90 |
- d) le bilan au 31 décembre 2023.

Article 2 : La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2023 est approuvée.

Article 3 : ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

7. Réponse à la motion du parti libéral-radical « Amélioration transports sur Neuchâtel »

Au nom de la Commission des travaux publics et de l'environnement, M. Jean-Philippe Favre (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, dans sa séance du mardi 12 juin 2024, la Commission travaux publics et environnement a examiné avec attention le rapport soumis ce soir au Conseil général et portant sur la motion du parti libéral-radical « Amélioration transports sur Neuchâtel ».

Il convient d'emblée d'admettre qu'en matière de dessertes en transports publics, les compétences communales sont très réduites. En effet, toutes les lignes doivent être autorisées par l'Office fédéral des transports et par le Canton qui sont organes de subventions. Or, la Confédération refuse par principe les lignes qui pourraient faire doublon avec l'existant. Il est dès lors évident qu'une ligne directe entre Cortaillod et Neuchâtel ne pourrait que faire concurrence aux liaisons existantes. Même si la Commune avait des velléités de financer elle-même une telle course, elle ne saurait être admise par la Confédération ou par le Canton.

Dans ce contexte, les représentants du Conseil communal ont pu présenter en détail à la Commission la situation des lignes actuelles et les évolutions attendues dès décembre 2024.

La Commission considère que la situation qui prévaudra dès lors constitue déjà un progrès significatif, en tout cas en direction d'Yverdon-les-Bains. Même en direction de la gare CFF de Neuchâtel, la liaison directe vers la gare de Boudry améliorera sensiblement les choses pour les habitants du haut du village. La Commission retient également que l'un des gains principaux résidera dans la régularité des correspondances.

La situation s'améliorera donc, mais la Commission convient que le sujet doit rester une préoccupation pour le Conseil communal. Ainsi faudra-t-il par exemple trouver des améliorations pour le bas du village, notamment pour le Petit Cortaillod qui se trouve passablement éloigné du bus. Les discussions avec le Canton devront donc se poursuivre.

Au regard des explications apportées par le Conseil communal et au contexte général qui prévaut dans la gestion des lignes de transports publics, la Commission considère que l'Exécutif a mené à bien toutes les démarches actuellement possibles pour améliorer la desserte de la Commune. Elle accepte donc le rapport du Conseil communal à l'unanimité et soutient le classement de la motion. Elle vous encourage à faire de même. La Commission enjoint toutefois le Conseil communal à rester constamment attentif à ce qui pourra encore être amélioré, notamment à l'horizon 2029, lorsque les concessions d'exploitation seront réattribuées. Je vous remercie. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

Mme Ylana Garcia (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers communaux, chers collègues du Conseil général, le groupe socialiste de Cortaillod a fait bonne lecture de la réponse du Conseil communal à cette motion. Toutefois lors de nos débats, nous nous sommes questionnés sur certains points et nous demandons une clarification sur le premier point de la nouvelle solution. Est-ce que le changement d'horaire des bus passant de toutes les vingt minutes à toutes les quinze minutes en heures de pointe et toutes les trente minutes en heures creuses est en adéquation avec le tram et les correspondances à Neuchâtel pour la gare? Est-ce que cela voudrait dire qu'il y aurait moins de transports publics, notamment en heures creuses passant de trois bus par heure et deux bus par heure ? »

M. Olivier Félix (CC) : « Merci pour cette question. Effectivement, il y a un bus de moins pendant les heures creuses que dans la situation actuelle, mais par contre il est cadencé et synchronisé avec le tram. On perd un bus, mais c'est une perte qui est relative parce que si on en perd un sur le 613 pendant les heures creuses, on en gagne par contre avec la ligne 612 qui passe systématiquement par Cortaillod que ce soit aux heures pleines ou aux heures creuses.

Est-ce que par contre le tram est synchronisé avec les bus qui montent sur la gare à Neuchâtel, ça je ne peux pas vous répondre. Mais pour aller à la gare à Neuchâtel, je pense qu'il faudra bien réfléchir, consulter les horaires électroniques et peut-être qu'on sera surpris de savoir qu'il faut passer par le haut du village pour prendre le 612 qui nous mènera directement à la gare de Boudry et depuis-là, on pourra relier Neuchâtel. »

M. Olivier Rochat (CC) : « Si je peux juste ajouter encore quelque chose. Sur une journée normale de semaine, on aura 77 bus, entre le matin 5 h et le soir à minuit, qui pourront nous amener à Neuchâtel soit en passant par la gare de Boudry soit en passant par le Littorail. Donc, cela fait quand même déjà quelques moyens de se déplacer. »

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, les membres du PLR ont pris connaissance avec grand intérêt de la réponse du Conseil communal à leur motion déposée il y a une année.

Nous remercions vivement le Conseil communal pour cette réponse dans les délais et pour les bonnes nouvelles qu'elle contient. En effet, la gare de Neuchâtel s'est rapprochée d'environ 33 % de Cortaillod. Rassurez-vous, nous ne sommes pas en présence d'un phénomène explicable par relativité générale avec des transports en communs qui se déplacent à une vitesse proche de celle de la lumière, ni un Albert Einstein au Conseil communal, du moins à ma connaissance. Non, un nouvel itinéraire pour la ligne 612 et une liaison sur la gare de Boudry transforme la géographie de nos déplacements. Le passage par la gare de Boudry pour se rendre à Neuchâtel comporte en effet plusieurs avantages :

- une réduction effective du temps pour se rendre à la gare de Neuchâtel qui va passer de 45 min à 30 min, ce qui est quand même un gain non négligeable ;
- une desserte des principaux arrêts actuels de Cortaillod sur ce trajet ;
- un nombre de changements de modes de transport qui diminue de moitié, passant de deux aujourd'hui pour aller à la gare à un.

Nous comptons aussi sur le fait que toutes ces liaisons et changements apparaissent bien dans tout ce qui est défini comme horaires on-line, qu'on puisse trouver facilement à quelle heure part tel bus. De plus, les améliorations proposées par le Conseil communal concerne la liaison en direction de l'Ouest sont une nette amélioration : des liaisons directes sur les Cerisiers qui supprimeront la nécessité pour plusieurs des enfants du village de Cortaillod d'attendre leur correspondance dans un lieu peu accueillant et quelque peu dangereux afin de rejoindre Cortaillod. C'est un net plus ! Une liaison en 35 minutes sur Yverdon, porte d'entrée ensuite des liaisons rapides sur Lausanne ou Genève à la conquête de l'ouest, c'est intéressant pour Cortaillod.

Pour toutes ces raisons, le PLR dans sa grande majorité classera la motion, mais dès l'apéro prévu pour ce soir terminé, il se remettra au travail sur ce dossier qui, nous pensons, a une grande importance pour Cortaillod. En effet, les points suivants nous semblent mériter des améliorations en vue de l'horaire qui succédera à l'actuel sur les bus régionaux et/ou les CFF, donc celui qui débutera normalement en 2029.

Parmi ces points, on retrouve :

L'annexe à la motion suggérerait de faire un sondage auprès de la population pour connaître d'une part les besoins pour cette ligne et d'autre part les prix que les gens trouvaient acceptables de payer cette liaison. Un regret que le bureau d'ingénieurs mandaté n'ait pas pris le pouls de la population. Cela aurait certainement donné plus de crédit aux demandes légitimes de cette dernière.

Le train fait 11 minutes pour le trajet Boudry-Neuchâtel, ajoutons 4 minutes pour le passage du bus au train, il reste donc 15 minutes pour le trajet Cortaillod-Boudry-Gare alors qu'une célèbre application de préparation de trajets nous donne une durée de 6 minutes pour le même parcours. Si on rajoute 2 arrêts sur le territoire communal, on arrive à 9 minutes, soit un temps total de 24 minutes pour rejoindre Neuchâtel. Bon, c'est seulement 6 minutes de gagné pour aller et 6 minutes de gagné le soir pour revenir, mais si on fait le total sur l'année, cela représente quasiment une semaine de travail. Vivre à Cortaillod, c'est avoir une semaine de vacances en plus. Bref, une liaison directe sans passer chez nos amis du centre de Boudry, ceci au moins sur certaines liaisons le matin et le soir, devrait être une possibilité à envisager à nos yeux.

Finalement, nous sommes d'avis que quelques liaisons le matin et quelques liaisons directes le soir entre Cortaillod et Neuchâtel-Gare, voire Neuchâtel ne sont pas une vraie concurrence pour l'offre qui passe par le Littorail et devrait donc être autorisées par Berne et donc subventionnées. En effet, cette liaison rendrait attractifs les déplacements sur la gare de Neuchâtel et donc la poursuite du voyage par d'autres transports publics en direction de Berne, Bienne, Fribourg et autres et donc au final l'abandon de la voiture.

Comme déjà mentionné, le PLR n'abandonne pas ce dossier et, dans un esprit constructif, mettra en œuvre les possibilités démocratiques (motion, interpellation, etc.) pour que Cortaillod soit toujours mieux relié au reste du monde.

J'avais commencé la présentation de la motion, il y a une année, par cette phrase : « Ils ne savaient pas que c'était impossible alors ils l'ont fait », elle était vraie mais je crois que les temps changent et qu'aujourd'hui elle devrait plutôt être « Ils ne croyaient pas que c'était impossible alors ils ont insisté », un peu moins bon mais témoin de notre volonté de continuer à améliorer la vie et les déplacements de nos concitoyens. Vive Cortaillod. Merci. »

M. José Arias (Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, le parti Vert-libéral et les Vert-e-s remercient le Conseil communal pour les améliorations apportées au réseau de transports publics de Cortaillod malgré les contraintes contractuelles qu'on a avec la société Car Postal et la loi.

Des correspondances depuis Cort'Agora avec le train depuis les gares CFF de Boudry et de Gorgier-St-Aubin toutes les heures afin de rapprocher les gares d'Yverdon et de Neuchâtel, c'est un réel pas en avant vers plus de mobilité douce.

Pourquoi les transports publics sont-ils importants ? En premier lieu, il y a les personnes qui n'ont pas d'autres choix : les écoliers, les étudiants, les personnes âgées, les retraités de permis... Mais cela pourrait nous permettre de réduire le trafic routier et ainsi diminuer les nuisances liées au bruit et améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes. On diminue aussi les problèmes de disponibilités de places de parc. Et finalement les Carcoises et Carcoies feront des économies par rapport à l'utilisation de la voiture, même si elle est à motorisation électrique. Afin de maximiser ces bénéfices, il nous faut absolument continuer à améliorer ce service.

Malheureusement, ou heureusement, il y a encore de la place pour de l'amélioration dans la qualité de l'offre. Le temps passe vite et la fin du contrat avec Car Postal en 2029, c'est déjà demain ! Nous comptons sur notre Exécutif pour qu'il prenne sérieusement ce dossier afin d'analyser les synergies qu'on peut avoir avec les communes avoisinantes et vraiment d'améliorer la situation dans l'ensemble du littoral ouest. Merci pour votre attention. »

M. Olivier Félix (CC) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, j'aimerais quand même juste encore apporter une précision concernant les attentes qu'il y aurait pu y avoir par rapport à la suite. Certes, il y a certainement des améliorations à faire. Certainement, je pense que c'est important de rester attentif et de continuer à voir ce qu'il est possible de faire. Par contre, j'aimerais rappeler, et cela a été dit par le rapporteur de la Commission des travaux publics et de l'environnement, les transports publics en Suisse sont soumis à un monopole, c'est le monopole de la Confédération. Seule la Confédération peut accorder le droit de pouvoir transporter des gens au niveau suisse, y compris d'ailleurs pour les transports de personnel d'entreprises. La Confédération accorde des concessions et lorsque ces concessions sont accordées, la Confédération veille à ce qu'il n'y ait pas de concurrence. Donc, si vous voulez vraiment transporter des gens entre Cortaillod et la gare de Neuchâtel par voie directe, je ne vois pas comment ce sera possible de le faire sans avoir ce problème de concurrence, peut-être en passant par le lac, je ne sais pas. Il s'agit simplement de rester réaliste, c'est des dossiers hyper-compliqués à gérer. On peut avoir des visions, je suis d'accord, mais restons bien réalistes et essayons de faire ce qu'il est possible de faire pour améliorer et pas forcément ce qui n'est pas possible. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et met au vote le classement de la motion, lequel est accepté à par 38 voix sans oppositions.

8. Informations du Conseil communal

M. Olivier Félix (CC) : « Je n'ai pas eu le temps d'intervenir par rapport à ce qui a été dit avant. J'aimerais d'abord vous remercier par rapport à l'acceptation des comptes. En cette période d'Euro, il y a des images footballistiques qui sont d'actualité et j'aimerais utiliser une image footballistique aussi pour déposer un protêt contre le carton jaune qu'on a reçu pour ces comptes parce que je ne pense pas que ce soit correct de le recevoir. On verra, après lors de la pause qui suivra, lors de l'apéro, qui a raison. J'ai contrôlé l'article 30 qui a été cité par rapport au degré d'autofinancement, l'article 30 se réfère au budget et pas aux comptes.

Lors du dépôt du budget, il est nécessaire de tenir compte de cette remarque par contre au niveau des comptes, cela n'est pas précisé. Egalement par rapport à ce degré d'autofinancement de 55 %, ce qui est important de voir, c'est la moyenne des différentes années et ce degré d'autofinancement devrait être sur la moyenne de 100 d'après les indicateurs.

En moyenne des quatre dernières années, la Commune est à un taux d'autofinancement de 120. Cela ne veut pas dire que tout va bien et je tiens à souligner et également à relever et à apprécier la lecture critique de ces comptes parce que je crois que c'est important d'être critique par rapport à ce qui est mis là-dedans. Je tenais à préciser cet élément. Est-ce que le carton jaune sera levé ? L'avenir le dira. »

Monsieur le président du Conseil général communique que le Conseil communal a ajouté une séance du Conseil général qui aura lieu le 18 septembre à 20h.

9. Divers et réponses aux questions écrites

M. Michael Mettille (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'ai deux éléments à vous communiquer. Le premier, des nouvelles de notre aîné, M. Albert Jenni, qui a été accidenté une semaine avant la séance de constitution, il a glissé dans sa salle de bain et il s'est cassé le col du fémur, est rentré hier à la maison. Ça a été long, mais il est de retour. »

L'autre élément, il y a quelques jours, j'ai proposé aux différents chefs de groupe, chefs de partis, une activité hors cadre, à savoir visiter le centre de formation de la police. Les retours ont été favorables. Donc je vais mettre cela en œuvre, faire une proposition par écrit à l'administrateur qui distribuera aux différents membres du Conseil général, du Conseil communal et à l'administrateur lui-même. Je pensais faire un samedi au mois de septembre entre dix heures et midi une visite des locaux, une présentation de la police et un petit apéro. »

Mme Sarah Collioud (CC) : « Je vais retarder l'apéro de la Commission financière pour une consultation à la fin de cette séance. Merci ».

M. Jürg Hosner (PLR), président : « À présent, s'il n'y a plus d'intervenants, nous nous apprêtons à profiter d'une pause estivale bien méritée. Je vous encourage tous à profiter de ce temps pour vous reposer, vous ressourcer et passer du temps avec vos proches. Les mois à venir apporteront leur lot de défis et il est essentiel que nous revenions avec une énergie renouvelée et une détermination renforcée pour poursuivre notre mission. C'est avec plaisir que nous pouvons nous rencontrer lors de la kermesse samedi prochain ou la fête nationale le 31 juillet 2024. »

Je tiens également à remercier notre Administration pour son travail acharné et son soutien indéfectible. Leur professionnalisme et leur dévouement sont les piliers de notre succès collectif.

Enfin, je vous souhaite à tous de très belles vacances d'été. Profitez pleinement de cette période de détente et revenez en septembre prêts à reprendre le travail avec enthousiasme et engagement.

Merci de votre attention, et bonnes vacances à tous. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président du Conseil général lève la séance à 20h50.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :

Le secrétaire :

Jürg Hosner

José Arias

L'auteur du procès-verbal
L'administrateur :

Jean-Marc Paroz